façon facile de le faire. Nous appuyons tout à fait la politique qui vise à diminuer les taux d'intérêt d'une manière responsable, et pour toujours.

[Traduction]

## L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique a annoncé hier ses plans d'exploitation forestière dans la moitié supérieure de la vallée de Carmanah.

Comme le ministre de l'Environnement le sait, le Comité permanent de l'environnement, où tous les partis sont représentés, a demandé à l'unanimité qu'on fasse un inventaire complet et exact des peuplements mûrs dans l'île Vancouver, y compris dans la vallée de Carmanah, et cela fait partie des attributions du gouvernement fédéral.

Comme on ne peut prendre des décisions publiques éclairées que lorsque tous les faits sont connus et comme le gouvernement de la Colombie-Britannique a délibérément caché les faits concernant l'inventaire des peuplements mûrs et l'impact de l'exploitation forestière dans la vallée de Carmanah, le ministre verra-t-il à ce qu'on fasse cet inventaire ainsi qu'une évaluation complète de l'impact afin de protéger la vallée de Carmanah et d'autres bassins hydrographiques de l'île Vancouver?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a signalé, la décision exige d'abord l'établissement d'un parc pour protéger les arbres géants qui sont dans la partie supérieure de la vallée, ce qui nous réjouit, évidemment. Cependant, il est également mentionné dans la décision qu'il peut y avoir de l'exploitation forestière dans l'autre partie de la vallée.

La décision dit qu'on devra faire des études pour autoriser l'exploitation forestière. Cet aspect de la décision nous inquiète. Nous devons être vigilants pour nous assurer que les conclusions des études justifient bien l'exploitation forestière. S'il est impossible de faire de l'exploitation forestière sans mettre en danger l'autre partie du parc, alors nous devons être très prudents.

Pour ce qui est de l'évaluation, j'ai demandé à mon ministère d'examiner la possibilité d'y participer. J'attends un rapport pour savoir exactement quelle est la compétence du gouvernement fédéral à cet égard.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de l'Environnement. Il sait que le gouvernement de la Colombie-Britannique admet que les études nécessaires pour vérifier si l'exploitation forestière de la partie supérieure de la vallée n'aurait pas des conséquences nuisi-

## **Ouestions** orales

bles pour l'épinette géante de la partie inférieure de la vallée n'ont tout simplement pas été faites.

Au cours des 18 derniers mois, pendant que les Canadiens attendaient qu'une décision soit annoncée pour la vallée de la Carmanah, les études n'étaient pas faites. Je pense qu'il est clair que les Canadiens s'attendent à ce que des études sérieuses sur les conséquences de projets semblables pour l'environnement soient faites avant et non après la réalisation de ces projets.

Le ministre, qui a parlé d'une façon constructive de la Carmanah, en Colombie-Britannique et d'autres régions du Canada, pourrait-il profiter de cette occasion pour mettre fin au conflit en Colombie-Britannique et annoncer que les études nécessaires seront effectuées dès maintenant et non quand l'exploitation forestière aura commencée?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a offert au gouvernement de la Colombie-Britannique de participer aux frais et à la réalisation de l'étude pour cette partie de la vallée. Notre offre n'a pas encore été acceptée.

C'est pourquoi j'ai demandé à mon ministère de vérifier le champ de compétence du gouvernement fédéral pour voir si nous pouvons intervenir pour participer au processus. Quand j'aurai une réponse, j'en informerai la Chambre.

## LE BUREAU DE LA CONCURRENCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On apprenait hier que la Cour supérieure du Québec a jugé inconstitutionnel le Bureau de la concurrence, ce qui risque de le réduire à l'impuissance. Compte tenu des questions que les consommateurs et les entreprises du Canada se posent au sujet du contrôle de la concurrence, cela est gravement préoccupant.

Est-ce que le gouvernement va faire appel de cette décision? Et va-t-il, dans l'intervalle, appliquer et respecter les décisions prises par le Tribunal de la concurrence en cette matière? S'il ne le fait pas, c'est le chaos qui va s'installer dans le domaine de la concurrence.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je sais gré au député du sérieux avec lequel il a abordé cette question. Au nom du ministre que ses fonctions officielles retiennent ailleurs, permettez-moi de dire que le gouvernement prend ce jugement très au sérieux, notamment le ministère de la Justice. Les ministères sont en train d'examiner ce qu'il y a lieu de faire maintenant. Il est bien